



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Personne-ressource :

Monsieur Alain Webster, professeur
Vice-recteur au développement durable et aux relations
gouvernementales et vice-recteur au Campus de Longueuil

Téléphone : 819-821-8286

Courriel : VRDD@USherbrooke.ca

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016

Rapport déposé conformément à l'article 4.1 de la
Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport financier 2015-2016
2. État du traitement 2015-2016
3. Rapport sur la performance 2015-2016
4. Perspectives de développement

1. Rapport financier 2015-2016

Université de Sherbrooke
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
 au 30 avril 2016

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	5 197 711	0	0	0	0		5 197 711	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	3 341	0	0		3 341	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	29 741 441	---	---	---	---		29 741 441	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	3 254 551	---	---	---	---		3 254 551	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	9 192 708	68 865 985	14 722 252	0	0		92 780 944	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	69 722	0	0	0	0		69 722	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	16 311 939	34 603 560	(0)	0	0	(50 915 499)	0	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	6 268 191	39 419	0	0	0		6 307 610	10
11	Stocks (075)	s/o	558 186	0	---	0	0		558 186	11
Total de l'actif court terme			70 594 450	103 508 964	14 725 592	\$	\$	(50 915 499)	137 913 507	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	115 727	0	0	0	0		115 727	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	81 785 698	0	0		81 785 698	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 172 967	0	0	0	0		1 172 967	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		0	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	700 207 859	---	---		700 207 859	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	1 854 478	0	0	0	0		1 854 478	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		73 737 622 \$	103 508 964 \$	796 719 149 \$	- \$	- \$	(50 915 499) \$	923 050 236 \$	22

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Passif à court terme										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	49 471 629	0	51 610 618	0	0		101 082 246	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	1 943 604	0	0		1 943 604	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---			\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	21 278 510	0	---	0	0		21 278 510	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0			\$ 28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	16 340 205	257 772	2 684 585	0	0		19 282 563	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	3 298 378	0	---	---	0		3 298 378	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	127 427 822	0	0		127 427 822	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	34 603 560	0	16 311 939	0	0	(50 915 499)	0	\$ 33
Total du passif à court terme			124 992 282	257 772	199 978 568	\$	\$	(50 915 499)	274 313 123	
Passif à long terme										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	57 145 500	0	0	0	0		57 145 500	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	351 206 652	0	0		351 206 652	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	103 251 192	214 943 772	---	---		318 194 963	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0			\$ 39
40 TOTAL DU PASSIF			182 137 782 \$	103 508 964 \$	766 128 991 \$	- \$	- \$	(50 915 499) \$	1 000 860 238 \$	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	32 115 930	0	0	0	0		32 115 930	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0			\$ 42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(140 516 090)	---	---	---	---		(140 516 090)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---			\$ 45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	30 590 158	---	---		30 590 158	46
47 TOTAL DES SOLDES DE FONDS			(108 400 160) \$	- \$	30 590 158 \$	- \$	- \$	- \$	(77 810 002) \$	47

48 TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS			73 737 622 \$	103 508 964 \$	796 719 149 \$	- \$	- \$	(50 915 499) \$	923 050 236 \$	48
--	--	--	----------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	-------------	------------------------	-----------------------	-----------

Université de Sherbrooke
État des produits
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	41 932 538	---	---	---	---	41 932 538	1
2	Montants forfaitaires réglés des étudiants étrangers (402)	s/o	3 485 719	---	---	---	---	3 485 719	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	562 921	---	---	---	---	562 921	3
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	348 572	---	---	---	---	348 572	4
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	6 157 553	---	---	---	---	6 157 553	5
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	10 188 037	---	---	---	---	10 188 037	6
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	4 195 454	---	---	---	---	4 195 454	7
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		66 870 794	\$	\$	\$	\$	66 870 794	8
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	251 592 797	2 358 495	0	---	---	253 951 292	9
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	1 008 247	18 894 917	9 797 232	0	0	29 700 396	10
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	7 275 275	38 906 157	0	0	0	46 181 432	11
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	4 863 560	7 392 862	0	0	0	12 256 423	12
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$	13
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:								
14	Ministère (530)	s/o	---	---	9 332 095	---	---	9 332 095	14
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---	\$	15
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---	\$	16
17	Autres (533)	s/o	---	---	26 373 593	---	---	26 373 593	17
18	TOTAL DES SUBVENTIONS		264 739 880	67 552 431	45 502 921	\$	\$	377 795 231	18
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	3 304 086	0	0	0	0	3 304 086	19
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	20
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	21
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	150	6 331 344	409 050	0	0	6 740 544	22
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	630 998	54 312 354	0	0	0	54 943 352	23
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$	24
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	2 745	---	---	2 745	25
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	4 642 166	---	---	---	---	4 642 166	26
27	Ventes externes (460)	s/o	28 387 487	0	0	-	0	28 387 487	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	8 185 082	0	0	0	0	8 185 082	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		45 149 969	60 643 698	411 795	\$	\$	106 205 462	29
30	TOTAL DES PRODUITS		376 760 643 \$	128 196 129 \$	45 914 716 \$	- \$	- \$	550 871 488 \$	30

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	17 867 468	731 831	-	-	-	18 599 299	2
3	Gérance	s/o	1 114 449	0	-	-	-	1 114 449	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	92 637 240	35 239 261	-	-	-	127 876 501	4
5	Chargés de cours	s/o	31 455 391	312 471	-	-	-	31 767 861	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 042 877	14 487 011	-	-	-	20 529 888	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	3 266 961	5 099 291	-	-	-	8 366 252	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	36 512 791	1 074 176	-	-	0	37 586 967	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	18 331 004	3 341 883	-	-	-	21 672 887	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	20 016 080	606 942	-	-	-	20 623 022	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	7 094 688	201 670	-	-	-	7 296 358	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	41 340 143	10 762 015	-	-	0	52 102 158	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		275 679 091	71 856 550	\$	\$	\$	347 535 641	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	293 800	-	-	-	-	293 800	14
15	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	(766 828)	0	-	-	0	(766 828)	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	279 818	32 207	-	-	0	312 025	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	260 066	6 299 599	-	-	0	6 559 665	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	631 129	77 763	-	-	0	708 891	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	7 108 465	5 131 729	-	-	0	12 240 194	19
20	Bourses (735)	s/o	3 209 498	19 858 484	-	-	0	23 067 982	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	7 330 903	4 924 955	25 000	0	0	12 280 858	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	6 800 009	9 165 788	-	-	0	15 965 797	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	749 205	0	-	-	0	749 205	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	25 770 946	4 652 204	0	-	0	30 423 150	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	4 748 472	188 871	-	-	0	4 937 343	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	9 789 472	729 333	(0)	-	0	10 518 805	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	3 891 094	10 505	-	-	0	3 901 599	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	628 152	60 706	-	-	0	688 858	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	4 642 166	-	-	-	4 642 166	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	194	0	0	0	0	194	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	439 460	550 106	1 289 940	-	0	2 279 505	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	310 281	-	-	310 281	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	1 619 330	0	15 631 068	0	0	17 250 398	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	48 173 972	-	-	48 173 972	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	0	-	-	\$	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	6 824 309	15 164	0	0	0	6 839 474	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		79 607 496	56 339 578	65 430 261	\$	\$	201 377 335	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0	\$	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		79 607 496	56 339 578	65 430 261	\$	\$	201 377 335	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		355 286 587	128 196 129	65 430 261	\$	-	548 912 976	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		21 474 056	-	(19 515 545)	\$	-	1 958 511	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(124 048 848)		28 780 785				(95 268 063)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 37 877 500	0	0	0	0		37 877 500	2
3	Solde de fonds redressé	(86 171 348)		\$ 28 780 785		\$	\$	(57 390 563)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 376 760 643	128 196 129	45 914 716	0	0	0	550 871 488	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 355 286 587	128 196 129	65 430 261	0	0	0	548 912 976	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	21 474 056		\$ (19 515 545)		\$	\$	1 958 511	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages compl. de retraite	s/o (22 597 800)	-	-	-	-		(22 597 800)	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o		219 850				219 850	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	21 105 068	0	0		21 105 068	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 21 105 068	0	0	0	0		21 105 068	11
12	Sous-total	(22 228 812)		\$ 1 809 373		\$	\$	(20 419 439)	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(108 400 160) \$	- \$	30 590 158 \$	- \$	- \$	- \$	(77 810 002) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 1

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1 Droits de scolarité (401)	41 932 538	---	---	---	---	0	---	---		41 932 538	1
2 Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	3 485 719	---	---	---	---		3 485 719	2
3 Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	562 921	---	---	---	---		562 921	3
4 Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	348 572	---	---	---	---		348 572	4
5 Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	6 157 553	---		6 157 553	5
6 Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	1 325 824	0	30 974	8 771 021	0	24 585	35 633	0		10 188 037	6
7 Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 429 805	0	114 895	37 007	0	1 613 747	0	0		4 195 454	7
8 Total des produits provenant des étudiants	45 688 167	\$	145 869	13 205 241	\$	1 638 332	6 193 186	\$	\$	66 870 794	8
9 Subventions du Ministère (515)	---	---	0	250 088 997	---	---	1 503 800	---		251 592 797	9
10 Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	489 209	0	0	79 960	145 505	0	293 573	0		1 008 247	10
11 Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	300	0	0	6 984 239	0	245 736	45 000	0		7 275 275	11
12 Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	4 803 146	702	0	32 461	0	0	27 252	0		4 863 560	12
13 Total des subventions	5 292 654	702	\$	257 185 658	145 505	245 736	1 869 625	\$	\$	264 739 880	13
14 Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	3 243 738	---	0	0	60 349		3 304 086	14
15 Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 15	15
16 Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0		\$ 16	16
17 Produits provenant d'une fondation (446)	150	0	0	0	0	0	0	0		150	17
18 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	19 098	364 926	0	0	0	21 771	225 203	0		630 998	18
19 Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$ 19	19
20 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	0	4 642 166	0	0	0	0		4 642 166	20
21 Ventes externes (460)	1 439 755	1 507 417	851 685	1 639 405	1 473 634	3 734 662	5 358 237	12 382 691		28 387 487	21
22 Autres produits (466, 470)	850 923	2 752 456	136 340	2 025 213	1 079 795	92 387	1 001 145	246 823		8 185 082	22
23 Total des produits autres	2 309 927	4 624 799	988 025	11 550 522	2 553 429	3 848 821	6 584 584	12 689 863	\$	45 149 969	23
24 TOTAL DES PRODUITS	53 290 748 \$	4 625 501 \$	1 133 893 \$	281 941 420 \$	2 698 934 \$	5 732 888 \$	14 647 395 \$	12 689 863 \$	- \$	376 760 643 \$	24

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 2

	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Masses salariales										1	
2	Direction	9 506 119	134 792	1 557 652	4 905 841	917 938	183 858	471 539	189 729	17 867 468	2	
3	Gérance	75 377	0	80 656	0	787 906	0	150 755	19 756	1 114 449	3	
4	Enseignants-chercheurs	90 466 048	2 025 874	0	101 664	0	43 654	0	0	92 637 240	4	
5	Chargés de cours	31 406 810	2 531	0	28 844	0	17 206	0	0	31 455 391	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 986 407	1 763 229	2 269	4 295	0	284 473	2 203	0	6 042 877	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	1 231 702	770 864	87 896	264 897	16 642	36 255	849 348	9 356	3 266 961	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	17 898 247	1 362 923	4 499 569	8 225 801	788 527	1 002 511	2 573 623	161 591	36 512 791	8	
9	Personnel de soutien technique	6 807 006	1 247 420	5 747 176	1 912 167	1 953 293	34 658	575 414	53 869	18 331 004	9	
10	Personnel de soutien de bureau	11 964 484	(80 912)	1 232 361	4 505 927	431 283	451 646	1 274 313	236 978	20 016 080	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	620 374	72 039	126 288	112 556	5 115 686	0	919 994	127 751	7 094 688	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	29 512 705	1 308 725	2 794 463	3 764 422	2 109 075	373 891	1 316 477	160 385	41 340 143	12	
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	203 475 278	8 607 485	16 128 331	23 826 415	12 120 349	2 428 152	8 133 666	959 414	\$ 275 679 091	13	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	293 800	293 800	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	(342 784)	9 314	(105 019)	(219 772)	0	3 013	(111 715)	135	(766 828)	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	266 517	12 967	0	0	334	0	0	0	279 818	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	51 119	208 948	0	0	0	0	0	0	260 066	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	396 189	10 591	62 937	117 547	9 894	5 211	28 393	366	631 129	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	3 542 170	689 660	34 348	230 082	71 547	424 886	2 099 854	15 919	7 108 465	19	
20	Bourses (735)	715 729	2 140 706	0	333 625	0	0	0	0	3 209 498	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	2 964 901	1 249 865	139 304	1 271 173	9 542	55 075	334 778	1 306 266	7 330 903	21	
22	Fournitures et matériel (745)	1 929 726	955 048	1 362 707	535 662	1 308 624	166 739	496 735	44 769	6 800 009	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	309 261	0	(20 148)	0	0	255 978	189 263	14 852	749 205	23	
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	6 629 206	3 455 116	1 938 332	2 815 867	5 768 967	1 623 259	2 313 464	1 226 736	25 770 946	24	
25	Volumes et périodiques (750)	162 389	22 704	4 487 338	11 817	3 044	58 664	2 517	0	4 748 472	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	252 150	163 086	10 538	10 538	8 438 756	28 887	82 893	812 883	9 789 472	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	386 766	35 762	12 214	63 539	3 173 165	166 835	52 813	0	3 891 094	27	
28	Location-exploitation (830)	56 449	5 182	21 062	299 092	137 130	31 324	40 952	36 961	628 152	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	194	0	0	0	0	194	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	103 098	108 482	6 079	5 552	26 096	3 937	28 573	157 644	439 460	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 31	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	(129 932)	(70 578)	(5 506)	1 625 655	(1 674)	70 787	123 412	7 166	1 619 330	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 33	33	
34	Autres charges (860, 870)	213 042	153 545	4 823	1 335 505	52	627 421	16 853	4 473 069	6 824 309	34	
35	Total des charges autres	17 505 995	9 150 398	7 949 007	8 454 424	18 945 477	3 493 408	5 718 221	8 096 766	293 800	79 607 496	35
36	Virements interfonctions (877)	686 982	16 731	(483 726)	161 350	(4 340 048)	161 340	1 367 311	2 430 060	\$ 36	36	
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 37	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 38	38	
39	Total avant éléments extraordinaires	221 668 256	17 774 614	23 593 612	32 442 189	26 725 779	6 082 900	15 219 198	11 486 240	293 800	355 286 587	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 40	40	
41	TOTAL DES CHARGES	221 668 256 \$	17 774 614 \$	23 593 612 \$	32 442 189 \$	26 725 779 \$	6 082 900 \$	15 219 198 \$	11 486 240 \$	293 800 \$	355 286 587 \$	41

Université de Sherbrooke
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 3

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
1	Subvention du Ministère (515)	398 773	0	0	0	345 337	1 614 384	0		2 358 495	1	
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	820 477	17 184 586	0	0	884 957	4 897	0		18 894 917	2	
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	38 698 151	0	0	208 006	0	0		38 906 157	3	
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	7 759	7 302 620	0	0	82 483	0	0		7 392 862	4	
5	Total des subventions	1 227 010	63 185 357	\$	\$	1 520 783	1 619 282	\$	\$	67 552 431	5	
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0		\$	6	
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0		\$	7	
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0		\$	8	
9	Produits provenant d'une fondation (446)	200 774	4 582 086	0	28 167	630 726	889 590	0		6 331 344	9	
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	36 228 643	17 338 137	11 279	0	1 206	594 707	138 382	0	54 312 354	10	
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0		\$	11	
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0		\$	12	
14	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0		\$	14	
15	Total des produits autres	36 429 417	21 920 224	11 279	28 167	1 206	1 027 972	\$	\$	60 643 698	15	
16	TOTAL DES PRODUITS	37 656 426 \$	85 105 581 \$	11 279 \$	28 167 \$	1 206 \$	2 746 216 \$	2 647 254 \$	- \$	- \$	128 196 129 \$	16

Université de Sherbrooke
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

	Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10												
1	Masses salariales										1											
2	Direction	60 768	572 259	0	0	98 805	0	0		731 831	2											
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3											
4	Enseignants-chercheurs	28 026 628	6 869 127	0	0	343 506	0	0		35 239 261	4											
5	Chargés de cours	19 594	239 876	0	0	53 000	0	0		312 471	5											
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	302 704	13 984 844	0	0	169 565	29 899	0		14 487 011	6											
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	404 406	4 236 776	11 279	0	279 186	166 439	0		5 099 291	7											
8	Personnel professionnel non enseignant	43 437	639 866	0	0	16 391	374 483	0		1 074 176	8											
9	Personnel de soutien technique	45 694	3 278 247	0	0	16 795	1 146	0		3 341 883	9											
10	Personnel de soutien de bureau	38 353	455 135	0	0	52 681	60 773	0		606 942	10											
11	Personnel de métier et ouvrier	0	201 670	0	0	0	0	0		201 670	11											
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	5 147 776	5 420 127	0	0	96 379	97 732	0		10 762 015	12											
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	34 089 360	35 897 926	11 279	\$	1 206	1 126 307	730 472	\$	\$	71 856 550	13										
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0		\$	14											
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	32 207	0	0	0	0	0	0		32 207	15											
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	123 902	6 173 549	0	0	0	2 148	0		6 299 599	16											
17	Formation et perfectionnement (710)	68 013	8 689	0	0	0	1 061	0		77 763	17											
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	1 088 712	3 554 078	0	0	480 005	8 934	0		5 131 729	18											
19	Bourses (735)	400 785	17 568 447	0	0	90 797	1 798 454	0		19 858 484	19											
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	350 582	4 410 347	0	0	122 188	41 838	0		4 924 955	20											
21	Fournitures et matériel (745)	502 919	8 545 292	0	28 167	64 431	24 978	0		9 165 788	21											
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0		\$	22											
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	755 123	3 575 045	0	0	295 975	26 061	0		4 652 204	23											
24	Volumes et périodiques (750)	107 117	79 142	0	0	2 462	149	0		188 871	24											
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	786	651 666	0	0	76 881	0	0		729 333	25											
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	214	10 291	0	0	0	0	0		10 505	26											
27	Location exploitation (830)	1 328	59 311	0	0	67	0	0		60 706	27											
28	Transfert de coûts indirects (865)	11 729	4 544 786	0	0	85 651	0	0		4 642 166	28											
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29											
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	123 649	12 207	0	0	401 091	13 159	0		550 106	30											
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31											
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0		\$	32											
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33											
34	Autres charges (860, 870)	0	14 804	0	0	360	0	0		15 164	34											
35	Total des charges autres	3 567 066	49 207 654	\$	28 167	\$	1 619 909	1 916 782	\$	\$	56 339 578	35										
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0		\$	36											
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0		\$	37											
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38											
39	Total avant éléments extraordinaires	3 567 066	49 207 654	\$	28 167	\$	1 619 909	1 916 782	\$	\$	56 339 578	39										
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40											
41	TOTAL DES CHARGES	37 656 426	\$	85 105 581	\$	11 279	\$	28 167	\$	1 206	\$	2 746 216	\$	2 647 254	\$	-	\$	-	\$	128 196 129	\$	41

2. État du traitement 2015-2016



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Université de Sherbrooke

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

Téléphone : 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958
Télécopieur : 819 821-3640
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement ci-joint de Université de Sherbrooke pour l'exercice terminé le 30 avril 2016 (ci-après l'« état du traitement »). L'état du traitement a été préparé par la direction sur la base des dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*.

Responsabilité de la direction pour l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'état du traitement, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans l'état du traitement. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation de l'état du traitement afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation

du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de l'état du traitement.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, l'état du traitement a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*.

Référentiel comptable et restrictions à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2015-2016*. Cet état du traitement a été préparé dans le but d'aider Université de Sherbrooke à répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de Université de Sherbrooke et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties.

1

Sherbrooke
Le 14 octobre 2016

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125487

Nom de l'établissement: Université de Sherbrooke

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION
ÉTAT DU TRAITEMENT 2015-2016
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Secteur de l'enseignement supérieur
Direction générale du financement
Juillet 2016**

TABLEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Nom et fonction	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée (*)	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Samoisette, Luce - Rectrice	297 955	3 590,71			12	
Beauvais, Jacques - Vice-recteur à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat	189 741	1 636,87			12	
Buteau, Martin - Recteur adjoint et vice-recteur aux ressources humaines et financières	220 097	1 979,41			12	
Laflamme, Lucie - Vice-rectrice aux études	189 741	3 980,68			12	
Webster, Alain - Vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales et au Campus de Longueuil	204 891	1 636,87			12	
Beauchesne, André - Vice-recteur adjoint	147 997	1 625,05			12	
Viens, Jacques - Vice-recteur adjoint	147 997	1 064,16			12	
Myette, France - Vice-rectrice adjointe	147 997	3 296,80			12	
Gaudreault, Pierre-Richard - Vice-recteur associé et directeur général	155 431	1 636,87			12	
Godbout, Éline - Vice-rectrice adjointe	147 997	1 503,13			12	
Faucher, Jocelyne - Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales et à la vie étudiante	246 702	915,12			12	
Brochu, Frédéric - Secrétaire général adjoint	147 997	859,67			12	
Dionne, Isabelle - Doyenne FaSAP	166 792	1 713,06			12	
Coderre, François - Doyen Faculté d'administration	175 493	1 979,41			12	
Cossette, Pierre - Doyen FMSS	245 080	1 636,87			12	
Doucet, Patrik - Doyen Faculté de génie	167 921	1 600,89			12	
Hudon, Christine - Doyenne FLSH	168 031	1 636,87			12	
Jandl, Serge - Doyen Faculté des sciences	167 921	1 522,03			12	
Lebel-Grenier, Sébastien - Doyen Faculté de droit	162 432	874,18			12	
Noël, Pierre - Doyen FaTER	151 792	541,16			5	
Striganuk, Serge - Doyen Faculté d'éducation	156 943	1 636,87			12	

(*) La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non exercés pendant l'année 2015-2016 doit apparaître en note complémentaire à l'état du traitement.

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie (**)	Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	90,72	Le plus élevé	200 645	24 840
		Moyenne	136 666	4 816
		Le moins élevé	98 967	9
Personnel de direction des services	11,70	Le plus élevé	155 738	4 921
		Moyenne	139 805	1 722
		Le moins élevé	134 444	103
Personnel de gérance des emplois de soutien	93,74	Le plus élevé	121 239	29 340
		Moyenne	96 853	4 316
		Le moins élevé	62 117	76

(*) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

(**) En équivalence au temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Nom et fonction	1 ^{ère} partie: Personnel de direction supérieure	
	Allocations et frais remboursés	Valeur en \$
	Nombre de mois dans la fonction	
Samoisette, Luce - Rectrice	12	1 812
Beauvais, Jacques - Vice-recteur à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat	12	1 218
Buteau, Martin - Recteur adjoint et vice-recteur aux ressources humaines et financières	12	2 978
Lafamme, Lucie - Vice-rectrice aux études	12	3 365
Webster, Alain - Vice-recteur au développement durable et relations gouvernementales et Campus de Longueuil	12	6 961
Beauchesne, André - Vice-recteur adjoint	12	1 936
Viens, Jacques - Vice-recteur adjoint	12	951
Myette, France - Vice-rectrice adjointe	12	4 107
Gaudreault, Pierre-Richard - Vice-recteur associé et directeur général	12	334
Godbout, Éline - Vice-rectrice associée	12	0
Faucher, Jocelyne - Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales et à la vie étudiante	12	1 812
Brochu, Frédéric - Secrétaire général adjoint	12	0
Dionne, Isabelle - Doyenne FaSAP	12	180
Coderre, François - Doyen Faculté d'administration	12	4 121
Cossette, Pierre - Doyen FMSS	12	5 504
Doucet, Patrik - Doyen Faculté de génie	12	10 073
Hudon, Christine - Doyenne FLSH	12	465
Jandl, Serge - Doyen Faculté des sciences	12	542
Lebel-Grenier, Sébastien - Doyen Faculté de droit	12	3 152
Noël, Pierre - Doyen FaTER	5	489
Striganuk, Serge - Doyen Faculté d'éducation	12	4 802

2° partie: Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement (*)	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)		Le plus élevé	13 512
		Moyenne *	2 079
		Le moins élevé	0
Personnel de direction des services		Le plus élevé	11 722
		Moyenne *	2 538
		Le moins élevé	266
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	18 800
		Moyenne *	1 433
		Le moins élevé	0

(*) Ne considérer que les personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen et le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

Renseignements additionnels selon le paragraphe 3 de l'article 3.4 de la Loi sur les établissements

Année 2015-2016

Personnel en poste durant l'année financière et au début de la prochaine année

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à UdeS	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'UdeS
Rectrice	Samoisette, Luce	2017-05-31	160 309 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	297 955 \$
Vice-rectrice aux études	Laflamme, Lucie	2017-05-31	61 620 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Recteur adjoint & vice-recteur ressources humaines & financières	Buteau, Martin	2017-05-31	74 951 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur à la recherche, à l'innovation & à l'entrepreneuriat	Beauvais, Jacques	2017-05-31	43 601 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Vice-recteur développement durable et relations gouvernementales & Campus Longueuil	Webster, Alain	2017-05-31	82 963 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Secrétaire générale et vice-rectrice aux relations internationales & vie étudiante	Faucher, Jocelyne	2017-05-31	114 102 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen FMSS	Cossette, Pierre	2018-09-25	120 989 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyenne FLSH	Hudon, Christine	2020-05-31	38 062 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'administration	Coderre, François	2017-05-31	33 439 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	175 493 \$
Doyenne FASAP	Dionne, Isabelle	2018-07-15	30 980 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté de droit	Lebel-Grenier, Sébastien	2019-06-30	48 532 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté des sciences	Jandl, Serge	2018-02-28	30 275 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	167 921 \$

Poste	Titulaire	Date de fin de mandat	Indemnités si titulaire reste à Udes	Référence	Indemnités si titulaire quitte l'Udes
Doyen Faculté de génie	Doucet, Patrik	2017-05-31	36 899 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	
Doyen Faculté d'éducation	Striganuk, Serge	2017-05-31	35 015 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	156 943 \$
Vice-rectrice adjointe	Myette, France		6 830 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur adjoint	Beauchesne, André		10 351 \$	9.1.3 SAR 9.1.4 SABB	147 997 \$
Vice-rectrice adjointe	Godbout, Éline		0 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	
Vice-recteur associé et directeur général	Gaudreault, Pierre-Richard		14 264 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	155 431 \$
Vice-recteur adjoint	Viens, Jacques		Note 1	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	147 997 \$
Secrétaire général adjoint	Brochu, Frédéric		41 665 \$	9.2.3 SAR 9.2.4 SABB	

Note 1 : Présentement, aucun écrit ne nous permet de savoir quel sera son poste à la fin de son mandat.

NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉTAT DES TRAITEMENTS

Ce tableau comprend les montants d'indemnités de départ qui seront acquis lors de la fin du mandat en cours.

Note :

Les calculs d'indemnités sont basés sur les échelles de salaire et les échelons actuellement en vigueur.

SAR :

Correspond au supplément administratif résiduel prévu au règlement déterminant certaines conditions

SABB :

Réfère au congé sabbatique des cadres.

RÈGLEMENT 2575-008

TITRE :	Règlement déterminant les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat et des facultés		
ADOPTION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8259 (1982-06-28)
ENTRÉE EN VIGUEUR :	28 juin 1982		
MODIFICATION :	Conseil d'administration	Résolution :	A-8315 (1982-11-01)
		Résolution :	A-8753 (1985-05-27)
		Résolutions :	A-9424 et A-9428 (1989-05-29)
		Résolution :	A-10138 (1993-04-26)
		Résolution :	A-10221 (1993-10-25)
		Résolution :	A-10239 (1993-11-29)
		Résolution :	A-10393 (1994-05-30)
		Résolution :	CA-2000-06-19-20
		Résolution :	CA-2001-08-27-11
		Résolution :	CA-2002-02-25-09
		Résolution :	CA-2002-06-17-12
		Résolution :	CA-2002-09-30-12
		Résolution :	CA-2003-03-31-13
		Résolution :	CA-2003-06-16-15
		Résolution :	CA-2004-05-25-16
		Résolution :	CA-2005-11-08-13
		Résolution :	CA-2006-04-25-12
		Résolution :	CA-2009-12-14-19
		Résolution :	CA-2012-06-18-15
		Résolution :	CA-2013-05-27-09

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	2
2. CHAMP D'APPLICATION	2
3. DÉFINITIONS	2
4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES.....	2
5. CONTRAT	2
6. PROMOTION.....	3
7. SÉCURITÉ D'EMPLOI.....	3
8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	3
9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION	5
10. CONDITIONS DE RETRAITE	6
11. RESPONSABILITÉ CIVILE	6
12. CUMUL DE FONCTIONS.....	6
13. RESPONSABILITÉ.....	7
14. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	7
ANNEXE	8

1. OBJET

Le présent règlement détermine les conditions de travail du personnel de direction du Rectorat et des facultés, applicable pendant et après l'exercice de leur fonction.

2. CHAMP D'APPLICATION

Les personnes visées par les dispositions du présent règlement sont les suivantes :

2.1 Personnel de direction du Rectorat

- la rectrice ou le recteur;
- la rectrice adjointe ou le recteur adjoint;
- les vice-rectrices et vice-recteurs;
- la secrétaire générale ou le secrétaire général;
- les vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint.

2.2 Personnel de direction des facultés

- les doyennes et doyens;
- les vice-doyennes et vice-doyens;
- les secrétaires de faculté.

3. DÉFINITIONS

3.1 Comité des ressources humaines : le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'Université.

3.2 Fonction : aux fins des présentes, une fonction consiste en l'exercice d'une des fonctions énumérées à l'article 2 ou de plusieurs d'entre elles exercées consécutivement.

3.3 Frais de fonction : les frais nécessaires à l'exercice d'une fonction et définis dans la *Directive relative aux frais de représentation et de réunion* (Directive 2600-017).

4. NOMINATION ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Le mode de nomination ainsi que les responsabilités inhérentes à la fonction :

- pour le personnel de direction du Rectorat et des facultés, à l'exception des vice-rectrices adjointes et des vice-recteurs adjoints, de la secrétaire générale adjointe ou du secrétaire général adjoint, sont décrits dans les *Statuts de l'Université de Sherbrooke*;
- pour les vice-rectrices adjointes et les vice-recteurs adjoints, la secrétaire générale adjointe ou le secrétaire général adjoint, sont établis par le conseil d'administration.

5. CONTRAT

Un contrat est établi avec la personne pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2, ce contrat permettant d'établir, s'il y a lieu, des conditions particulières pendant ou après l'exercice de la fonction.

6. PROMOTION

Lorsque la personne titulaire a le statut de professeure ou de professeur, celle-ci peut se voir accorder, pendant l'exercice de sa fonction, la promotion à un autre rang universitaire selon la procédure suivante :

- dans le cas d'une personne occupant une fonction relevant d'une doyenne ou d'un doyen, elle transmet son dossier dûment complété à la doyenne ou au doyen qui l'achemine à la rectrice ou au recteur, accompagné de sa recommandation;
- dans les autres cas, la personne titulaire transmet directement son dossier dûment complété à la rectrice ou au recteur;
- le dossier est présenté au comité de direction de l'Université pour décision. Cette décision est sans appel et le rang octroyé, le cas échéant, entre en vigueur à compter du 1^{er} juin suivant la décision.

7. SÉCURITÉ D'EMPLOI

La personne embauchée pour occuper une des fonctions énumérées à l'article 2 se voit accorder la permanence dans le poste que lui offre l'Université après avoir complété un mandat d'une durée minimale de cinq (5) ans sauf si autrement prévu au contrat établi entre l'Université et la personne embauchée.

8. CONDITIONS APPLICABLES PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION

Pendant l'exercice de la fonction, la personne titulaire reçoit :

8.1 Dans le cas de la rectrice ou du recteur :

- 8.1.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.1.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la présidente ou le président du conseil d'administration après consultation auprès d'au moins deux membres du comité des ressources humaines choisis par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de douze mille dollars (12 000 \$) annuellement, approuvé par la présidente ou le président du conseil d'administration;
- 8.1.4 un montant annuel déterminé par la présidente ou le président du conseil d'administration aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.2 Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, des vice-rectrices et vice-recteurs et de la secrétaire générale ou du secrétaire général :

- 8.2.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;
- 8.2.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 8.2.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement. Dans le cas de la rectrice adjointe ou du recteur adjoint, le remboursement doit être approuvé par la rectrice ou le recteur; dans les autres cas, il doit être approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.2.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.3 Dans le cas des vice-rectrices adjointes et vice-recteurs adjoints et secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint :

8.3.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

8.3.2 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.3.3 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de deux mille dollars (2 000 \$) annuellement approuvés par leur personne supérieure immédiate;

8.3.4 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.4 Dans le cas des doyennes et doyens :

8.4.1 le traitement annuel de base tel que spécifié à l'annexe;

8.4.2 s'il y a lieu, peut s'ajouter un supplément négocié avec la rectrice ou le recteur, après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines. Ce supplément est déterminé en tenant compte notamment de la taille de la faculté, de la complexité et de l'ampleur de la tâche à accomplir et, le cas échéant, de la rémunération selon le marché de la discipline de la personne titulaire;

8.4.3 s'il y a lieu, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.4.4 le remboursement, sur production de pièces justificatives, de frais de fonction jusqu'à concurrence de six mille dollars (6 000 \$) annuellement, approuvé par la rectrice adjointe ou le recteur adjoint, ou à défaut par la rectrice ou le recteur;

8.4.5 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

8.5 Dans le cas des vice-doyennes, vice-doyens et secrétaires de faculté :

8.5.1 un traitement annuel constitué du salaire que reçoit la personne avant sa nomination auquel s'ajoute le supplément administratif tel que spécifié à l'annexe;

8.5.2 s'il y a lieu, à la demande de la doyenne ou du doyen, d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;

8.5.3 un montant annuel déterminé par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines aux fins de soutien pour des activités professionnelles, de recherche ou de développement pédagogique.

9. CONDITIONS APPLICABLES APRÈS L'EXERCICE DE LA FONCTION

Après l'exercice de sa fonction, la personne titulaire bénéficie des conditions énumérées ci-après. D'autres conditions peuvent être déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.1 Si la personne titulaire a le statut de professeure ou professeur et qu'elle désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professeure ou professeur :

- 9.1.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe de professeures et professeurs et, prioritairement, au département auquel elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.1.2 elle reçoit le traitement annuel auquel elle aurait droit pour l'année en cours si elle était demeurée dans le groupe des professeures et professeurs;
- 9.1.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction et son traitement dans sa nouvelle fonction;
- 9.1.4 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, elle obtient un congé de perfectionnement d'une durée d'un an, à la condition de ne pas avoir bénéficié d'un congé de perfectionnement depuis au moins six ans à titre de membre du personnel de direction ou de professeure ou professeur.

Si elle a bénéficié d'un congé depuis moins de six ans à titre de membre du personnel de direction ou de professeure ou professeur à la fin de son mandat de membre du personnel de direction et qu'elle souhaite prendre son congé à ce moment-là, elle peut bénéficier d'un congé de perfectionnement au prorata, à raison d'un trimestre de congé pour chaque période de deux années d'emploi depuis le dernier congé d'un trimestre ou plus.

Les années de service à titre de membre du personnel de direction pour bénéficier d'un congé de perfectionnement ne peuvent être cumulées en double pour permettre également un congé à titre de professeure ou professeur. Ce congé peut être accordé sur décision de la rectrice ou du recteur pour une ou des périodes prises à l'intérieur d'un délai de trois ans à compter de la fin de l'exercice de sa fonction. Durant ce congé, les conditions suivantes s'appliquent :

- elle reçoit une allocation de perfectionnement dont le montant est déterminé par la rectrice ou le recteur;- les frais de déplacement sont les mêmes que ceux prévus dans la convention collective ou le protocole qui couvre ses conditions de travail;
 - dans les trois mois qui suivent la fin de son congé de perfectionnement, elle doit transmettre à la rectrice ou au recteur un rapport détaillé concernant le déroulement de son congé;- elle s'engage à poursuivre la réalisation du projet accepté et à demeurer à l'emploi de l'Université pour une période d'au moins un an selon le régime d'emploi qu'elle avait avant le congé de perfectionnement. Si elle quitte avant d'avoir rempli ledit engagement pour des raisons autres que le décès ou l'invalidité permanente, elle doit rembourser les sommes qu'elle a reçues de l'Université au prorata du temps qu'il lui reste à remettre, ou toute autre somme déterminée par la rectrice ou le recteur après consultation de la présidente ou du président du comité des ressources humaines;
- 9.1.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle bénéficie des conditions prévues aux articles 9.1.3 et 9.1.4 au prorata du temps où elle a exercé sa fonction, étant entendu que quatre ans d'exercice de la fonction équivaut à douze mois des bénéfices prévus. Elle peut obtenir d'autres conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

9.2 Si la personne titulaire désire demeurer à l'emploi de l'Université à titre de professionnelle ou professionnel ou de cadre :

- 9.2.1 à la fin de l'exercice de sa fonction, elle est intégrée au groupe du personnel administratif et professionnel ou au groupe des cadres de l'Université et, prioritairement, à l'unité administrative à laquelle elle appartenait avant sa nomination, le cas échéant;
- 9.2.2 elle reçoit le traitement de son nouveau poste;
- 9.2.3 si elle a exercé sa fonction durant au moins quatre ans, pendant la première année qui suit la fin de l'exercice de sa fonction, elle reçoit un montant, calculé sur une base annuelle, équivalant à l'écart entre le traitement qu'elle recevait la dernière année de l'exercice de sa fonction comme membre du personnel de direction et son traitement comme professionnelle ou professionnel ou comme cadre, au moment de sa réintégration;
- 9.2.4 elle peut bénéficier, au besoin, d'un programme de perfectionnement d'une durée maximale de six mois en vue de lui permettre, compte tenu de ses qualifications, d'occuper un poste compatible avec sa formation et son expérience. Le programme de perfectionnement doit être approuvé préalablement par le comité de direction de l'Université;
- 9.2.5 si elle a exercé sa fonction moins de quatre ans, elle obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

10. CONDITIONS DE RETRAITE

- 10.1 À la condition d'avoir exercé sa fonction durant au moins quatre ans et d'être âgée d'au moins 55 ans à la date de son départ, la personne titulaire qui prend sa retraite dès la fin de l'exercice de sa fonction a droit à compter de douze (12) ans d'ancienneté, sous forme d'un montant forfaitaire, à une allocation de retraite d'un montant équivalant à une année de son traitement annuel comme membre du personnel de direction reçu lors de la dernière année d'exercice de la fonction.

L'allocation de retraite est versée au moment du départ ou selon les modalités convenues entre l'Université et la personne titulaire.

- 10.2 La personne titulaire, âgée d'au moins 55 ans, qui prend sa retraite pendant l'exercice de sa fonction ou dès la fin de l'exercice de sa fonction et qui a exercé sa fonction durant moins de quatre ans, obtient des conditions déterminées par la rectrice ou le recteur après consultation auprès de la présidente ou du président du comité des ressources humaines.

11. RESPONSABILITÉ CIVILE

L'Université s'engage à prendre fait et cause pour chacune des personnes visées par les dispositions du présent règlement si sa responsabilité civile est engagée par le fait normal de ses fonctions. À cet égard, l'Université convient de n'exercer aucune réclamation contre elle, à moins d'une faute lourde de sa part dont la preuve incombe à l'Université.

12. CUMUL DE FONCTIONS

Le cumul de fonctions, sauf si autrement spécifié, ne peut en aucun cas avoir pour effet d'augmenter la rémunération ou d'obtenir des avantages dans le cadre du présent règlement.

13. RESPONSABILITÉ

Le membre du comité de direction de l'Université de qui relève la Direction des ressources humaines du Service des ressources humaines et financières est responsable de l'application, de la diffusion et de la mise à jour du présent règlement.

14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement est entré en vigueur le 28 juin 1982; les dernières modifications ont été approuvées par le conseil d'administration le 27 mai 2013.

ANNEXE

Personnel de direction du Rectorat et des facultés

Traitement annuel et supplément administratif¹

En vigueur au 1^{er} avril 2013

Fonction	Traitement annuel
Rectrice, recteur	257 849 \$
Rectrice adjointe, recteur adjoint	213 645 \$
Secrétaire générale, secrétaire général ou vice-rectrice, vice-recteur	184 178 \$
Vice-rectrice adjointe, vice-recteur adjoint, secrétaire générale adjointe ou secrétaire général adjoint	143 659 \$
Doyenne, doyen	147 342 \$
Supplément administratif	
Vice-doyenne, vice-doyen ou secrétaire de faculté	11 164 \$

¹ Tous les montants inscrits dans la présente annexe s'appliquent à compter du 1^{er} avril 2013 et sont indexés conformément à la politique salariale du gouvernement (PSG).

3. Rapport sur la performance 2015-2016

**Rapport annuel 2015-2016 : Persévérance des étudiantes et étudiants
Baccalauréats sans études universitaire préalable, en session 01 et à temps complet**

**Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire**

Produit le: 2016-09-26

Rapport de l'année	2015-2016
Cycle	Premier cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2010 Automne	Santé	111	105	4,1	3	3		94,6%	2,7%	2,7%		97,3%
	Paramédical	218	127	2,1	59	6	26	58,3%	27,1%	2,8%	11,9%	85,3%
	Sciences pures	245	156	3,2	51	12	26	63,7%	20,8%	4,9%	10,6%	84,5%
	Sciences appliquées	360	278	4,2	46	9	27	77,2%	12,8%	2,5%	7,5%	90,0%
	Sciences humaines	291	188	3,1	41	23	39	64,6%	14,1%	7,9%	13,4%	78,7%
	Éducation	614	436	3,6	64	21	93	71,0%	10,4%	3,4%	15,1%	81,4%
	Administration	211	180	3,1	14	4	13	85,3%	6,6%	1,9%	6,2%	91,9%
	Arts	27	13	3,4	3	3	8	48,1%	11,1%	11,1%	29,6%	59,3%
	Lettres	51	25	3,1	9	5	12	49,0%	17,6%	9,8%	23,5%	66,7%
	Droit	251	190	2,9	23	7	31	75,7%	9,2%	2,8%	12,4%	84,9%
Total général		2379	1698	3,4	313	93	275	71,4%	13,2%	3,9%	11,6%	84,5%

Notes:

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants n'ayant jamais fréquenté d'établissement universitaire avant leur admission à l'U. de S. et qui ont entrepris un programme de baccalauréat à l'automne 2010 en première année, dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Durée moyenne des études pour l'obtention du grade : à noter qu'au secteur Sc. de la santé, la durée normale du programme de M.D. (doctorat en médecine) s'échelonne sur 4 années. Aux secteurs des Sc. pures, des Sc. appliquées et des Sc. de l'administration, la très grande majorité des programmes sont offerts en régime coopératif, ce qui entraîne une durée normale des études généralement augmentée de 1 ou 2 trimestres par rapport à un programme d'études en régime régulier. Il faut également noter qu'aux Sc. appliquées, les programmes sont de 120 crédits donc d'une durée minimale de 4 ans en régime régulier et de 4.3 ans en régime coopératif; ainsi qu'à la Faculté d'éducation où 3 programmes sont de 120 crédits.
- c) Relevé des grades obtenus:
 1 : Nb. de dossiers d'étudiantes ou d'étudiants ajoutés aux grades obtenus, qui ont complété avec succès leur programme d'études, n'ont pas obtenu leur diplôme à ce jour, mais l'obtiendront sur réussite de l'exigence de connaissance de la langue française (dont 1 sur 1 : Nb. de ceux qui ont réussi l'exigence supplémentaire des facultés).

Rapport annuel 2015-2016 : Persévérance des étudiantes et étudiants Maîtrises en session 01 et à temps complet

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2016-09-26

Rapport de l'année	2015-2016
Cycle	Deuxième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2009 Automne	Santé	19	16	2,8			3	84,2%			15,8%	84,2%
	Paramédical	3	2	3,5		1		66,7%		33,3%		66,7%
	Sciences pures	135	113	2,7	6	6	10	83,7%	4,4%	4,4%	7,4%	88,1%
	Sciences appliquées	47	34	2,8	3	2	8	72,3%	6,4%	4,3%	17,0%	78,7%
	Sciences humaines	144	111	3,1	5	5	23	77,1%	3,5%	3,5%	16,0%	80,6%
	Éducation	111	76	2,7	5	12	18	68,5%	4,5%	10,8%	16,2%	73,0%
	Administration	279	242	1,6	6	5	26	86,7%	2,2%	1,8%	9,3%	88,9%
	Arts											
	Lettres	20	11	3,7	3	1	5	55,0%	15,0%	5,0%	25,0%	70,0%
	Droit	47	30	2,3	6	3	8	63,8%	12,8%	6,4%	17,0%	76,6%
Total général		805	635	2,3	34	35	101	78,9%	4,2%	4,3%	12,5%	83,1%

Notes:

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2009 en première année d'un programme de maîtrise dans un régime d'inscription à temps complet.
- b) Dans la colonne autres diplômes :
1 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis et diplômés dans un programme de doctorat.
- c) Dans la colonne "Aux études ou inscr. autre prog." :
1 : Nb. d' étudiantes ou d'étudiants qui ont été autorisé à quitter leur programme de maîtrise avant l'obtention du diplôme, pour être admis dans un programme de doctorat.

Rapport annuel 2015-2016 : Persévérance des étudiantes et étudiants
Doctorats en session 01 et à temps complet

Taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire
 Durée moyenne des études, par secteur disciplinaire, pour l'obtention d'un grade universitaire

Produit le: 2016-09-26

Rapport de l'année	2015-2016
Cycle	Troisième cycle

		Nb de personnes et taux										
Cohorte	Secteurs disciplinaires	Nouvelles inscriptions (a)	Grades obtenus (b)	Durée moyenne des études (ans)	Autres grades ou dip. Obtenus (c)	Aux études ou inscr. autre prog. (d)	Dossiers inactifs (départs) (e)	Taux Grades obtenus (b/a)	Taux Autres grades ou dip. Obtenus (c/a)	Taux Aux études ou inscr. autre prog. (d/a)	Taux Dossiers inactifs (départs) (e/a)	Total diplômes obtenus ((b+c)/a)
2008 Automne	Santé	7	3	4,3		2	2	42,9%		28,6%	28,6%	42,9%
	Paramédical											
	Sciences pures	16	11	5,0	1	1	3	68,8%	6,3%	6,3%	18,8%	75,0%
	Sciences appliquées	23	10	5,5		5	8	43,5%		21,7%	34,8%	43,5%
	Sciences humaines	48	26	5,8	1	15	6	54,2%	2,1%	31,3%	12,5%	56,3%
	Éducation	14	8	5,0		3	3	57,1%		21,4%	21,4%	57,1%
	Administration	6			1	2	3		16,7%	33,3%	50,0%	16,7%
	Arts											
	Lettres	6	1	5,7		3	2	16,7%		50,0%	33,3%	16,7%
	Droit	2				2				100,0%		
Total général		122	59	5,4	3	33	27	48,4%	2,5%	27,0%	22,1%	50,8%

Notes:

- a) La cohorte analysée comprend tous les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2008 en première année d'un programme de doctorat dans un régime d'inscription à temps complet.

4. Perspectives de développement

Université de Sherbrooke : perspectives de développement

Les universités sont un des principaux leviers que les sociétés comme le Québec peuvent utiliser pour relever les défis qui les confrontent. L'Université de Sherbrooke est unique à bien des égards. Il s'agit de la seule université au Québec à offrir, à l'extérieur de la métropole et de la capitale, une formation complète allant de la médecine au droit, en passant par le génie et l'éducation. Véritable université nationale, son effectif étudiant provient de toutes les régions administratives du Québec avec, évidemment, une forte prépondérance d'étudiantes et d'étudiants provenant des régions de l'Estrie et de la Montérégie. L'Université de Sherbrooke est également la seule université francophone qui, sans être membre du réseau de l'Université du Québec, œuvre principalement en région même si elle ne bénéficie pas de ce financement régional. C'est une institution qui a fait le choix de bien s'enraciner dans la société et de s'ouvrir aux partenariats novateurs. Le calibre de ses programmes de recherche et d'enseignement fait de l'Université de Sherbrooke une université de calibre international avec une forte assise régionale. Le présent document illustre ses perspectives de développement.

L'année 2015-2016

L'Université de Sherbrooke est une communauté universitaire composée de 40 700 étudiantes et étudiants, incluant les 10 000 personnes inscrites à l'Université du troisième âge, et 6 600 employées et employés. L'effectif étudiant en équivalent temps complet représente 19 563 ÉÉTP, dont près de 10% sont situés au Campus de Longueuil et 31% sont inscrits aux cycles supérieurs. L'UdeS a décerné en 2015 plus de 4 300 diplômes dans les programmes de grade, dont 171 au doctorat. Avec près de 10% du corps professoral et de l'effectif étudiant au Québec, l'Université de Sherbrooke constitue l'un des trois pôles majeurs de recherche au Québec et présente une performance toujours remarquable. Cette performance s'illustre notamment par le fait que l'Université est l'une des cinq universités canadiennes à avoir obtenu une subvention dans le cadre du premier concours Apogée visant à soutenir l'excellence en recherche. Disposant d'un budget de 33,5 millions de dollars, ce projet de recherche, « *De la physique quantique à la technologie quantique* », a réussi à intégrer de façon exceptionnelle le développement de la recherche théorique et le développement technologique pour contribuer à développer une nouvelle économie plus forte. Cette contribution au développement social et économique s'illustre également par le soutien de la Ville de Sherbrooke et du gouvernement du Québec à la stratégie Innovation, Partenariat et Entrepreneuriat, et des résultats remarquables de la campagne majeure de financement.

L'année 2015-2016 a cependant été marquée de façon importante par la poursuite des compressions budgétaires. En limitant la capacité de l'Université de mettre en œuvre de façon intégrée son plan stratégique, les successions de compressions budgétaires ont constitué un véritable coup de frein au développement de l'institution et à sa capacité de collaborer adéquatement au développement socio-économique du Québec. Si le bilan pour l'Université reste néanmoins favorable, les perspectives de développement semblent beaucoup plus difficiles à définir même si nous notons un changement positif dans les orientations et le discours du gouvernement au regard des universités.

La gestion financière

Avec un revenu annuel total de 573,7 millions de dollars en 2015-2016, la dernière année se caractérise encore par une période de forte compression financière. Les efforts intenses effectués au cours des dernières années et l'engagement de l'ensemble de la communauté universitaire ont permis de

maintenir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. De plus, le régime de retraite de l'ensemble du personnel est en bonne santé, illustrant là aussi la pertinence des choix de gestion effectués dans une démarche collaborative.

Malgré ses approches audacieuses, l'Université pourra difficilement maintenir son équilibre financier et effectuer adéquatement sa mission, à moins d'un changement à court terme dans les orientations budgétaires gouvernementales.

Il faudra également que les discussions entourant la nouvelle formule de financement permettent de prendre en compte les spécificités de l'Université de Sherbrooke et sa forte assise régionale.

La gouvernance

La réflexion menée sur la gouvernance des universités québécoises au cours des dernières années est largement intégrée dans les Statuts de l'Université de Sherbrooke et correspond aux meilleures pratiques en place. L'Université poursuit, depuis quelques années déjà, des stratégies d'amélioration continue dans sa gestion administrative, comme la démarche d'Excellence en budgétisation qui s'est traduite en 2016 par l'obtention pour une seconde année de la certification du GFOA (*Government finance officers association*). L'Université réclame cependant une révision de la reddition de compte pour optimiser sa gestion et maximiser l'utilisation de ses ressources humaines et financières. L'Université suivra également avec intérêt les discussions entourant la création du Conseil des universités en souhaitant que cet organisme puisse jouer un rôle utile dans la promotion des meilleures pratiques en enseignement supérieur sans constituer un palier supplémentaire entre les universités et le ministère.

L'enseignement, prioriser la réussite

Assurer un parcours de formation de qualité à toute étudiante et à tout étudiant inscrit à l'Université de Sherbrooke constitue bien sûr la raison d'être de l'institution. L'Université a donc placé la réussite étudiante au centre de ses préoccupations et en a fait la plaque tournante de son plan stratégique 2010-2015, dont les priorités ont été reconfirmées par un forum universitaire assurant la suite du plan pour 2015-2017. Cette approche a porté ses fruits puisque, selon le dernier sondage Maclean's, l'Université de Sherbrooke obtient la première place au Canada quant au niveau de satisfaction de ses étudiantes et étudiants (une évaluation effectuée sur 10 paramètres, dont 7 où l'Université arrive en tête). En misant sur la qualité des interactions avec l'ensemble du personnel, un contexte d'apprentissage répondant aux besoins, une approche collaborative et peu bureaucratique, l'Université aura réussi à créer un milieu d'études et de vie extrêmement apprécié à l'échelle québécoise et canadienne malgré un contexte financier difficile pour les universités. Un résultat dont tout le mérite revient à l'ensemble du personnel universitaire et dont l'Université peut être, collectivement, très fière.

Les approches pour prioriser la réussite étudiante sont nombreuses et diversifiées : recours plus grand aux technologies de l'information, reconnaissance des acquis, évaluation périodique des programmes, mise en place d'une démarche globale inspirée de l'approche *Strategic Enrollment Management (SEM)* et reconnaissance de l'engagement étudiant. Dans le cas spécifique de la formation à distance, la croissance des activités depuis cinq ans est de 179%.

L'Université de Sherbrooke a offert, en 2015-2016, 390 programmes diversifiés, pertinents et de qualité. Il s'agit là d'une contribution exceptionnelle à la société québécoise rendue possible par une approche centrée sur l'écoute des besoins, l'anticipation des changements et une capacité d'adaptation rapide. Année après année, l'Université revoit donc son offre de formation, modifie ses programmes, en crée de nouveaux ou ferme des formations ne répondant plus aux besoins actuels. C'est ainsi que depuis cinq ans, l'Université a effectué 150 modifications majeures de programmes, créé 127 nouveaux programmes et fermé 37 programmes ou cheminements. Cette souplesse dans son offre de programmes et l'importance que l'institution accorde à la pertinence de la formation contribuent indéniablement à la qualité de la formation et au développement de l'institution. Le sérieux et l'ampleur de cette démarche s'illustrent notamment par la transformation en 2015 de l'une des neuf facultés, la *Faculté de théologie et d'études religieuses*, en un *Centre universitaire sur l'étude du religieux contemporain* centré sur les programmes de grades aux cycles supérieurs. Une démarche majeure qui devrait permettre à l'institution de mieux répondre aux besoins sociétaux et assurer le développement de cette formation dans une approche plus interdisciplinaire.

Avec plus de 4 000 stages coopératifs en 2015-2016 et 45 programmes et cheminements offerts sous ce régime, l'Université de Sherbrooke reste encore aujourd'hui la référence québécoise dans l'alternance travail-études. Cette approche facilite l'intégration des connaissances acquises en milieu de travail, permet un meilleur ancrage de l'Université dans la collectivité et génère plus de 36 M\$ en financement aux étudiantes et étudiants. Lorsque les activités de stages non rémunérés sont incluses, comme en enseignement ou en médecine, c'est maintenant plus de 80% des étudiantes et étudiants des programmes de grade au premier cycle qui bénéficient d'une formation incorporant l'alternance d'études et de stages en milieu de travail; une performance exceptionnelle au Québec qui donne lieu à encore plusieurs innovations. Ainsi, le nouveau programme de formation initiale en sciences infirmières, offert aux campus de la santé et de Longueuil depuis septembre 2015, constitue le premier programme coopératif dans ce domaine au Canada.

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est une autre des caractéristiques de l'Université de Sherbrooke en lien avec le fort développement de la recherche. Cette démarche répond à des besoins de formation traditionnelle encore très présents, mais permet également d'innover de façon significative avec des programmes de plus en plus interdisciplinaires et innovants.

La création de programmes de formation continue à visée professionnelle représente une autre avancée importante dans le milieu universitaire. Ces programmes permettent à des étudiantes et étudiants d'accéder directement à un champ particulier de savoir ou à un secteur précis du marché du travail. La démarche de l'Université de Sherbrooke se caractérise par l'intégration de ses programmes de formation de courte durée dans un cheminement qui, à terme, permet souvent l'obtention d'un diplôme de maîtrise, rendant ainsi de plus en plus accessible la diplomation au 2^e cycle pour des étudiantes et étudiants souvent en milieu de travail.

Les perspectives de développement en enseignement sont encore très grandes puisque les besoins de la société québécoise le sont également. C'est dans ce contexte que l'Université a mentionné à maintes reprises que le Québec ne doit pas se contenter de viser la moyenne canadienne en terme d'objectifs de diplomation, mais se donner les objectifs les plus ambitieux en faisant de l'enseignement, notamment universitaire, l'une des grandes priorités sociétales. Cette orientation reste encore aujourd'hui à définir de façon spécifique et à mettre en œuvre de façon cohérente.

La recherche, un pôle d'envergure national

La progression des activités de recherche à l'Université de Sherbrooke est un objectif majeur du plan stratégique de l'Université. Le recrutement de chercheuses et chercheurs de haut calibre, l'identification de créneaux de recherche précis, le travail interdisciplinaire et les plateformes technologiques de haut niveau font partie des stratégies mises de l'avant par l'institution pour faire de la recherche universitaire à Sherbrooke une recherche de calibre mondial. Les résultats sont probants et l'Université de Sherbrooke est maintenant reconnue comme l'un des trois pôles majeurs de recherche au Québec.

Selon le classement 2016 du *Canada's Top 50 Research Universities* diffusé par la firme Research Infosource, l'Université de Sherbrooke occupe le premier rang au Canada pour l'augmentation de ses revenus de recherche entre 2000-2001 et 2014-2015 parmi les grandes universités dotées d'une faculté de médecine et offrant plusieurs programmes de doctorat. Les subventions et les contrats obtenus ont connu une hausse de 205,7 %, pour atteindre 126,8 millions \$ en revenus de recherche. Ces derniers ont continué d'augmenter, atteignant 129,2 millions \$ en 2015-2016. Le nombre des publications scientifiques publiées par les professeurs et chercheurs de l'UdeS a suivi cette même tendance à la hausse puisque, durant la même période, le nombre de publications par année a plus que doublé, ce qui positionne l'UdeS au 8^e rang canadien et au 2^e rang au Québec pour la croissance du nombre de publications.

Ce développement de la recherche s'inscrit également dans un contexte d'internationalisation. Ainsi, en 2012, le CNRS mettait en place, en collaboration avec l'Université, « l'Unité mixte internationale - Laboratoire nanotechnologies nanosystèmes » (UMI-LN2). L'Université a développé cette année plusieurs ententes stratégiques au niveau international :

- L'Université de Sherbrooke s'associe à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) pour mettre sur pied un nouveau Laboratoire international associé – Écomatériaux pour les infrastructures et le bâtiment (LIA-Écomat). En développant les écomatériaux de demain, ceux-ci seront utilisés dans le bâtiment, les infrastructures de transport et les ouvrages de génie civil en vue de réduire leur impact environnemental.
- Le Centre national de la recherche scientifique de France (CNRS) et l'Institut quantique de l'UdeS ont décidé d'unir leurs forces de recherche pour créer le Laboratoire international associé sur les circuits et les matériaux quantiques (LIA-LMCQ). Cette entente vise à renforcer les collaborations scientifiques déjà existantes entre les deux institutions et à vivifier les échanges humains.
- Le partenariat avec l'Université de Lyon se développe également avec la signature cet automne d'un accord stratégique sur le développement conjoint de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

La dernière année a également été riche en création de nouveaux regroupements ou chaires de recherche répondant à des besoins sociétaux d'actualité et souvent financés par des partenaires externes. Citons en exemple :

- La création du Centre RBC d'expertise universitaire en santé mentale. Ce centre avant-gardiste permet aux jeunes de l'Estrie et de la Montérégie de bénéficier d'une évaluation plus complète grâce à une meilleure synergie entre les chercheuses, les chercheurs, les étudiantes, les étudiants et autres intervenants du milieu universitaire et l'ensemble des intervenants du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, des établissements scolaires et des organismes du milieu communautaire. En plus de faire avancer les connaissances en santé mentale grâce à cette vaste collaboration entre les différents experts, la mise en place d'un tel modèle contribuera à

identifier les meilleures pratiques et à les partager avec les autres partenaires en santé mentale afin qu'elles soient implantées pour offrir de meilleurs services à la population.

- La création de la Chaire Desjardins en finance responsable vise à développer une expertise en finance responsable et permettre de mieux composer avec les défis de la gestion responsable. La Chaire soutient financièrement des étudiantes et étudiants en recherche aux cycles supérieurs, en plus d'offrir des bourses de recrutement, d'appuyer les activités de la Simulation Objectif Wall Street, seule compétition boursière au Québec incluant des notions de finance responsable, et de mettre sur pied des projets novateurs en finance responsable.
- La ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Christine St-Pierre, a également annoncé le dépôt du projet de création d'une chaire de recherche Unesco en prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, menée par l'Université de Sherbrooke.
- Désignation d'institut universitaire par le gouvernement du Québec pour l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS) qui réalise des recherches et évalue les pratiques qui ont cours dans le domaine des soins de santé et les services sociaux de première ligne. L'infrastructure de recherche encourage l'émergence de pratiques innovantes et contribue au développement d'outils en santé et services sociaux de première ligne. Elle veille à la valorisation, à la mobilisation et au transfert de connaissances tout en contribuant à la formation. Son objectif est de développer les forces des personnes et des communautés par le biais d'une approche personnalisée centrée sur l'utilisateur ou la communauté.

Des travaux de la *Chaire de recherche sur l'intérêt des jeunes à l'égard des sciences et de la technologie* à la percée mondiale en supraconductivité, la diversité, la pertinence, l'originalité et la capacité de travailler en partenariat caractérisent les travaux des chercheuses et chercheurs de l'UdeS. Il faut poursuivre les efforts visant à accroître les activités de recherche au niveau universitaire dans le but de contribuer à résoudre les défis auxquels le Québec doit faire face et ouvrir de nouveaux horizons. Cette recherche constitue un élément central du développement de la société, un atout majeur pour le développement régional et une dimension centrale de la mission universitaire. La capacité de renouvellement du corps professoral et le financement de la recherche, et en particulier le financement des espaces de recherche, restent toutefois des contraintes significatives; les capacités de développement futur seront largement tributaires des orientations gouvernementales.

Le développement durable

La prise en compte du développement durable dans l'ensemble de la gestion universitaire constitue une autre caractéristique de l'Université de Sherbrooke. Au niveau de l'enseignement, le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable constitue la principale unité de formation dans ce domaine au Québec. Au niveau de la recherche, le développement durable constitue un créneau majeur de développement dans toutes les facultés. D'abord exprimés par les étudiantes et étudiants, les enjeux liés au développement durable dans la gestion des campus sont devenus ceux de la communauté universitaire tout entière.

Plusieurs de ces démarches constituent de véritables innovations au Québec. C'est le cas notamment :

- du programme de libre accès au transport en commun,
- de la stratégie globale de mobilité durable,
- du compostage de près de 70 tonnes de matières organiques contribuant à l'obtention de la plus haute certification de Recyc-Québec pour la gestion des matières résiduelles,

- de la désignation Campus équitable, une première chez les universités canadiennes francophones,
- de l'adoption du budget carbone, une première à l'échelle canadienne, fixant des cibles audacieuses de réduction de 50% des GES dès 2020.

En faisant des universités de véritables laboratoires de développement durable, il devient possible d'intégrer la gestion universitaire, l'enseignement et la recherche, pour que chacune de ces dimensions enrichisse les deux autres. Cette démarche est largement reconnue, notamment par la première place à l'échelle canadienne et son positionnement parmi les 20 premières au monde dans le classement international de *GreenMetric World University Ranking*.

Cette approche globale permet également à l'Université de contribuer au développement tant de l'innovation sociale que de la filière des technologies propres, l'un des principaux secteurs d'investissement à l'échelle internationale; une approche définie en concordance avec les orientations développées par le gouvernement et nos partenaires régionaux de l'Estrie et de la Montérégie et qui devrait contribuer significativement à l'atteinte des objectifs sociétaux.

Internationalisation

La croissance des activités dans l'enseignement supérieur est de plus en plus dictée par la mondialisation d'un grand nombre d'activités et le caractère multiculturel et diversifié des populations. Le processus d'internationalisation inhérent à la nature même de l'université s'inscrit dans les enjeux entourant cette mondialisation. Ainsi, les défis démographiques du Québec sont majeurs et la capacité de développement de notre société est en étroite relation avec sa capacité d'attirer et de retenir des personnes compétentes. Les universités peuvent évidemment contribuer à cette démarche essentielle. C'est ainsi qu'en 2015-2016, l'Université de Sherbrooke a accueilli 4 482 étudiantes et étudiants provenant de l'extérieur du Québec dont 2 286 étudiantes et étudiants internationaux en provenance de 88 pays et territoires.

Toutefois, si les défis reliés à l'accroissement de l'immigration dans une société francophone en Amérique du Nord sont nombreux, il en va de même pour une université francophone située en région. L'internationalisation à l'Université de Sherbrooke doit permettre de mieux préparer la communauté universitaire à la mondialisation et à la diversité culturelle, d'accroître le recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux, de créer un réseau mondial d'échanges qui animera la communauté universitaire et d'enrichir nos étudiantes et étudiants québécois par des expériences multiculturelles et internationales. Cette internationalisation ouvre les milieux académiques à des collectivités venant de l'ensemble de la planète et de toutes les origines culturelles et linguistiques. L'Université privilégie le développement de partenariats stratégiques permettant de cibler son intervention sur la scène internationale. La francophonie joue un rôle prépondérant dans cette stratégie et l'Université de Sherbrooke peut accroître encore davantage son attractivité auprès des étudiantes et étudiants de la francophonie. Dans ce contexte, les discussions concernant les modifications des frais majorés pour les étudiantes et étudiants canadiens et internationaux devront préserver et accroître cette attractivité, tout en maintenant un équilibre adéquat dans le réseau universitaire.

Les relations avec la collectivité

Depuis quelques années, l'Université de Sherbrooke a pris un virage majeur dans ses relations avec la collectivité. La contribution au bien-être de la société est très riche et appréciée du milieu tant au niveau

de la recherche universitaire, de l'enseignement et des services à la collectivité. À l'échelle régionale, l'importance de la contribution scientifique, économique, culturelle et sociale de l'Université au développement de l'Estrie et de la Montérégie est une évidence.

L'UdeS a ainsi mis sur pied en 2011 l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques (ACET) en partenariat avec les gouvernements provincial et fédéral et le milieu des affaires. L'ACET vise à transformer des projets étudiants originaux en entreprises commerciales fructueuses. L'Université a lancé en 2015 sa seconde phase dans ce domaine avec sa stratégie *Innovation, Partenariats, Entrepreneuriat*, permettant de soutenir la relève entrepreneuriale et le développement local et régional. Au total, des investissements de quelque 60 millions de dollars y seront consacrés sur une période de 10 ans. La stratégie mise sur les initiatives en enseignement et en recherche de l'UdeS ainsi que ses liens étroits avec les acteurs du milieu pour favoriser l'éclosion d'un pôle entrepreneurial majeur. Il s'agit de connecter l'entrepreneuriat à la science pour soutenir l'innovation. Sa nouvelle stratégie lui permet également de se rapprocher davantage des entreprises qui souhaiteront accéder à ses infrastructures de recherche. Cette démarche est soutenue de façon spécifique par le gouvernement du Québec dans son dernier budget.

À l'Université de Sherbrooke, plusieurs étudiantes et étudiants souhaitent s'engager dans la société et avoir un impact en apportant des solutions novatrices à des problématiques sociales. Les relations avec la collectivité se traduisent donc par plusieurs projets appliqués permettant aux étudiantes et étudiants de s'impliquer directement dans la communauté dans le cadre d'une activité pédagogique ou d'une activité hors du cursus. L'équipe Enactus (Entrepreneurial Action for US all) est un très bon exemple de cette démarche. Fondée en janvier 2015, l'équipe Enactus de l'Université de Sherbrooke est la première équipe Enactus dans une université francophone au Canada. Il s'agit d'un groupe d'une quarantaine d'étudiantes et d'étudiants provenant de toutes les facultés de l'Université de Sherbrooke et ayant à cœur le développement économique, social et environnemental de la communauté. Son action consiste à mettre sur pied de vrais projets qui auront des retombées positives pour la région.

La collaboration avec le milieu est également exemplaire dans la gestion. Ainsi, dans le domaine du sport, la tenue à Sherbrooke des Jeux du Canada en 2013 a permis notamment de resserrer les liens avec la communauté et de développer des partenariats uniques avec la Ville de Sherbrooke dont des ententes de cogestion d'installations sportives. Dans le domaine culturel, la présence depuis cinquante ans du Centre culturel fait de l'Université le principal diffuseur pluridisciplinaire au niveau régional et l'un des cinq principaux au Québec. Cette démarche, très intégrée avec les acteurs régionaux, s'est également traduite par l'adoption de la première *Politique des arts et de la culture* dans une université québécoise et canadienne ainsi que la participation de l'Université à l'élaboration de la nouvelle politique culturelle de la Ville de Sherbrooke ainsi que de celle du gouvernement du Québec. Cette collaboration se traduit également au niveau des stratégies d'approvisionnement avec le statut d'ambassadeur de l'Université envers l'initiative « l'économie sociale, j'achète! » tant en Estrie qu'en Montérégie.

L'Université de Sherbrooke devra cependant mieux faire connaître ses contributions à la résolution de problèmes sociaux, sa disponibilité et son écoute des besoins nouveaux de la société. L'Université souhaite être en mesure d'accentuer cette intégration sociale dans les régions et dans les villes où elle a développé des partenariats stratégiques.

Des projets porteurs d'avenirs et de passions

« Mon rêve est de faire une découverte pour mieux traiter les maladies touchant le cerveau humain, comme l'Alzheimer et l'autisme. Le financement de mes recherches en neuroinformatique pourra m'amener à atteindre mon but. » C'est ainsi que Maxime Descoteaux, professeur à la Faculté des sciences, souhaite changer le monde. Qu'ils soient étudiantes, étudiants ou professeures, professeurs, l'Université de Sherbrooke regroupe des milliers de passionnés qui souhaitent trouver des solutions pour répondre aux différents défis du Québec, tant du point de vue économique, social, culturel qu'environnemental.

Pour y parvenir, l'Université de Sherbrooke a lancé sa sixième campagne majeure de souscription, présidée par M. Normand Legault et intitulée *D'avenirs et de passions*. La campagne met de l'avant des projets mobilisateurs pour le Québec, qui touchent toutes les facultés. Ces projets concrets d'envergure visent à favoriser la réussite des étudiantes et étudiants, à poursuivre l'excellence de l'institution et à façonner notre avenir collectif. Plus que jamais, l'Université de Sherbrooke est partie prenante de l'évolution de la société, comme en témoignent ces projets et leurs retombées dans tous les secteurs d'activités.

Le projet phare de la campagne majeure de l'Université de Sherbrooke porte sur le renouvellement de la culture entrepreneuriale. Cette stratégie mise sur des initiatives en enseignement et en recherche, ainsi que sur des liens étroits avec les acteurs du milieu, pour favoriser l'éclosion d'un pôle entrepreneurial majeur à Sherbrooke. Avec ce projet, l'Université de Sherbrooke souhaite tripler ses partenariats de recherche, doubler le nombre d'inventions en phase de commercialisation et doubler le nombre d'entreprises en essaimage dans l'Accélérateur de création d'entreprises technologiques.

La campagne majeure *D'avenirs et de passions* a amassé plus de 60 M\$ grâce à des partenaires qui mobilisent leur réseau pour soutenir un projet qui les passionne. Par la réalisation de ces projets, l'Université de Sherbrooke aura un impact sans précédent dans le milieu. Elle deviendra notamment un terreau fertile d'innovation dont tout le Québec a besoin.

Cabinet de la rectrice

Campus principal
Université de Sherbrooke
Sherbrooke Qc J1K 2R1
819 821-8000

Campus de Longueuil
150, place Charles-Le Moyne
Bureau 200
Longueuil Qc J4K 0A8
450 463-1835

Campus de la santé
3001, 12^e Avenue Nord
Sherbrooke Qc J1H 5N4
819 820-6868